

**ARMÉE D'OCCUPATION
D'AFRIQUE**

PLACE D'ALGER

**E L'AT-CIVIL DU
BATAILLON DE
PREMIER ZOUAVES**

**MARIAGE
Libéral BREUIL
Cordonnier
Elisabeth, Appolonie
GARCIN**

Aujourd'hui dix-neuf Octobre Mil huit cent trente et un, jour de Mercredi à deux heures de relevée à Alger, devant nous Jean-Baptiste ABADIE, Chevalier de la légion d'Honneur, Capitaine officier ... au premier Bataillon de Zouaves, se sont présentés Libéral BREUIL, âgé de vingt neuf ans, né à Brive Département de la Corrèze, Maître Cordonnier au Premier Bataillon de Zouaves, signalé au Registre Matricule du Corps sous le N° 683, fils majeur de Jean BREUIL, fournisseur, et de Magdeleine MERIGOL, tous deux décédés à Brive, le premier le vingt neuf Juillet Mil huit cent quatorze, la seconde, le SEpt Mars Mil huit cent sept d'une part, et Demoiselle Elisabeth Appolinie GARCIN, âgée de de vingt et un ans, née à Marseille Département des Bouches-du-Rhône, habitant avec son père à Alger, fille majeure d'Honoré Joachim GARCIN, boulanger, et de feue Rose Antoinette JOUVE, d'autre part, lesquels en présence de Honoré GARCIN, père de la future, âgé de 45 ans, CUNY Pierre Etienne, Capitaine au 1er Bataillon des Zouaves, âgé de 34 ans, Pierre Agricole IMBERT, Musicien, âgé de 33 ans, Joseph Bernard MARTIN, S/Lieutenant âgé de 28 ans, Joseph ROMAN, aubergiste, âgé de 46 ans, leurs témoins, et sous l'autorisation et consentement de père de la future, qui a signé avec nous. Le futur ayant atteint l'âge voulu par la loi, et nous ayant ex (hi) bé les actes de décès de ses père et mère, nous ontg requis de procéder à la célébration de leur mariage.

A quoi, nous, remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil...

1 ° des actes de naissance des futurs,

2° des actes des publications mises à l'ordre du jour du Corps, dans les délais prescrits par les articles du Code Civil, sur lesquels il n'est survenu aucune opposition.

3° des actes des publications faites dans la commune de Brive, lieu du dernier domicile du futur, et en celle de Marseille, lieu du dernier domicile de la future, les vingt et un et vingt huit Août Mil huit cent trente et un, et les dix-huit et vingt cinq Septembre Mil huit cent trente et un.

4° des certificats délivrés les onze, dix-sept et vingt un Septembre Mil huit cent trente et un, par les Officiers d'Etat-Civil desdites Communes, constatant qu'il n'est survenu aucune opposition.

5° de la permission de mariage exigée par les textes du décret du 16 Juin 1808.

9° C du Chapitre 6 du mariage, sur les droits et devoirs des époux. Après quoi, nous avons demandé audit futur époux, qui il entend prendre pour sa femme ; il nous a répondu à haute et intelligible voix qu'il demande à s'unir à Elisabeth Appolinie GARCIN. Nous avons ensuite demandé à la future qui elle entend prendre pour époux ; elle nous a répondu à haute et intelligible voix qu'elle désirait avoir pour mari Libéral BREUIL. En conséquence, nous avons prononcé au nom de la Loi que Libéral BREUIL et Elisabeth Appolinie GARCIN sont unis par le mariage.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent acte, et après en avoir donné lecture, nous les
signé avec les parties et les témoins, ledit Libéral BREUIL de ce ...requis a déclarélesdits jour et an

Signé au Registre des actes de l'Etat-Civil du 1er Bataillon des Zouaves, f° 13, Elisabeth GARCIN femme BREUIL, GARCIN, CUNY, IMBERT, MARTIN, ROMAN et ABADIE.

Pour copie conforme à l'acte....

sur le registre de l'Etat-Civil

- dudit Bataillon des Zouaves F° 13,

Alger, le 20 8bre 1831.

Nous les soussignés, membres comportant le Conseil d'Administration du 1er Bataillon de Zouaves, certifions que la signature ci-dessus est celle de Mr le Capitaine ABADIE, et que foi doit y être...

Au camp près d'Alger le 21 Octobre 1831

Le Capitaine
REGNAULT (?)

Le Chef de Bataillon
MAUMET